CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Deux piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; deux piastres pour la feuille jointe pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient réglés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avantque le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque insertion.

Pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; en flanelles, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, chemins de bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles sur papier attirent l'attention du public à des ventes immeubles, biens meubles, les articles signés par les passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., seront payés au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires d'avance.

Une Déduction de 25 pour cent sera faite aux entrepreneurs, aux shérifs, aux Reg. des Testaments, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux égarés ou égarés &c. &c., lui seront payées, sur un compte séparé du mois et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne paieront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et seront détruites après en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le jour de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Feuilles et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, seront imprimés chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DES AMÉLIORATIONS.

UNE élection de sept directeurs, pour cette institution, aura lieu, à la maison de banque, le 26 du mois de février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

Le vote de transfert sera fermé jusqu'au jour de l'élection. Par ordre de la direction.

31 janvier J. U. RABOTEAU, caissier.

BANQUE DES AMÉLIORATIONS.

La direction a déclaré, dans sa séance de ce jour, un dividende de six pour cent. Le dividende est à réclamer sur toutes les actions dans la Banque sur actions, soit par le bénéficiaire, si ce sont des actions seulement qui aient été versées, ou, ayant payé sur le capital, si ceux-ci ont été réalisés entre la banque comme actionnaires.

Nouvelle Orléans, le 30 janvier 1838.

Par ordre de la direction J. U. RABOTEAU,

31 jan caissier.

BANQUE DES AMÉLIORATIONS.

DES propositions pour la construction des deux rues de la Nouvelle-Orléans, de faire construire sur les rues B. Louis et Chartres, seront reçues au bureau du caissier jusqu'au 19 de février.

Les Plans et conditions seront communiqués à ceux qui auront été reçus deux à dix heures et trois à quatre.—Par ordre de la Direction.

J. U. RABOTEAU,

12 fév caissier.

BANQUE DE LA VILLE

Nouvelle Orléans le 10 février 1838.

AVIS est par ce présent donné aux actionnaires de cette institution, qu'une élection de onze directeurs, qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu à la maison de banque, Lundi, 5 du mois de février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

12 fév ROBERT J. PALFREY, caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 12 février 1838.

Les personnes dont les noms suivent ont été nommées le 5 du courant par les actionnaires directeurs de cette institution pour l'année suivante.

R. O. Pritchard, Jonathan M. Lodi,
F. Peschier, G. Burke,
J. Fields, H. S. Buckner,
S. W. Oakey, J. W. Justamond,

J. D. Rice.

Et à une assemblée des directeurs, M. R. O. Pritchard a été unanimement élu Président, MM. C. M. Conrad secrétaire, R. L. Robertson inspecteur.

13 fév W. TUETS, secrétaire.

BANQUE DE COMMERCE

NOUVELLE ORLEANS, le 5 février 1838.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, qu'une élection de onze directeurs, qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu à la maison de banque, jeudi, 8 mars prochain, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

6 fév. G. O. HALL, caissier.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 25 Janvier 1838.

CONFORMÉMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 25 Février 1838, à 10 heures précises du matin, pour une revue d'inspection et pour la célébration de l'anniversaire du 22 Février.

Chaque commandant de compagnie devra remettre à l'inspecteur de la brigade, un contrôle exact du nombre effectif d'hommes présents à la revue appartenant à sa compagnie.

La distribution de gargousses et de cartouches se fera sur la place.

Les commandants de compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes.

L'officier commandant le régiment d'infanterie, ordonne à la Compagnie des Gardes d'Orléans, capitaine Paul Bertus, de se trouver sur la place, à 9 heures précises, pour fermer la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre, le Brigadier-général, J. B. Plauché commandant la légion.

D. AUGUSTIN,

31 jan Aide-de-camp.

Municipalité No. 3.

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire enlever avant lundi prochain 19 de février, tous les arbres qui encombrent la levée, et qui sont en contravention aux les ordonnances de police. Ces arbres seront en pierres à payer, granits, briques, charbon, bois à charpente, bardeaux, bardis de chaux, gravois, chaux, bois d'origine &c. &c.

Ceux à cette époque ces différens articles ne sont enlevés, ils seront portés par les charrettes de la Municipalité aux frais et risques de ceux auxquels ils appartiendront au dépôt de la Corporation.

Notification est pareillement donnée aux propriétaires de bois de chauffage, de tirer de la rue Rouge, de enlever sous les huitaines prochaines, Parreille, aux propriétaires de bois de chauffage, plancher et bois ... provenant de la démolition de la ... qui encombrent la Levée depuis la rue ... jusqu'à la Raffinerie de la Louisiane de ... enlever avant le 1er mars 1838, à défaut de ... ils seront saisis par la Municipalité et leurs ... perdus au dépôt de la municipalité.

J. R. VIENNE, Wharfinger.

A VENDRE à des prix très modérés; Bois de chauffage de toutes sortes;
Bois de gros grus pour steamers et presses à coton;
Bois de sciage du nord;
Bois de charpente, charbonnage et maçonne;
Bois à bord de Pensacola et de Liverpool.
Bois de gros; ainsi que
Bois de bois, pieux d'entourage.
Chaises etc. par
CHS GUESNARD.
Chemin du Canal Carondelet.
Entre Marais et Water.

CHARBES DE LA HAVANE—419 tuns ... charbes de la Havane convenables aux caisses; de 50 milliers chacune pièce, à vendre par
LEGEN RE & BERNAUD,
27, rue St. Louis.

A VENDRE par le soussigné les articles suivants ... par le dernier arrivage—40 pipes eau-de-vie cognac, marque T. J. Dupuy—400 caisses cerises Italien frères—30 barriques vin rouge Mallorquin—30 de St. Estèphe,—100 caisses vin rouge—... de Blanc de Chablis et Meursault,—20 caisses champagne, lie mousseux—10 caisses liqueurs ... bons porcelaines, figures décorées riches—300 ... liqueurs en pot et bouteilles porcelaine—50 du ... bouteilles bon bon sec—50 du dito ordinaire—25 pentes ... de Champigny—5 caisses du ... Bellevue en gallons—25 tierçons vin blanc, ... et Bastarne—10 barriques d'Orléans,—Sucre ... tierçons de Hollande neuf modèle—50 de ... de Danzicz,—50 de Kirschwasser de la Forêt Noire—25 caisses maraschino de Zara, grand modèle—50 do petit modèle—50 caisses Curaçao—50 ... Anisette—50 de prunes reine Claude,—10 do vin de Hongrie,—10 do vin de nuits.

R. A. LEFEBVRE,

6 fév Toulouse, No. 16.

CHARBON DU CANNEL—50 tonneaux charbon ... du navire Hennington, de Lancashire, à vendre en lots convenables aux acheteurs, ... à vendre par

ANDREW J. BARKER,

3 fév—10 No. 69 Levée.

CHARBON de Pittsburg en débarquement, ... de la rue du Canal, et livrables en lots convenables aux acheteurs, à vendre par

ANDREW J. BARKER.

3 fév—10 No 69 Levée.

CHARBON de Schuylkill &c., à vendre en lots convenables aux acheteurs, et livrables par

ANDREW J. BARKER,

3 février—10 No 69 Levée, rue de la Commune.

MME. SIMON, sage-femme accoucheuse, a l'honneur de prévenir les dames qui ont bien voulu la recorder leur confiance et le public en général, qu'elle a transféré son domicile, rue d'Orléans, entre ... Royale et Bourbon, maison de Mr Vignie. Madame Simon reçoit à pension, les dames qui désireront se faire soigner chez elle.

31 nov—1an

AVIS

Le Dr. HUET, de Paris, rue Bourbon No. 15, après cette de l'analyse, guérit dans un court délai la maladie d'Astmme, nouvelle et inventée par lui, sans médecine intérieure, sans ... et facile à ... sans complex et ... de ... et ... Les consultations depuis 4 ... jusqu'à 8 heures du soir. 29 nov—6m

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMÉMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques ... mentionnés dans le rapport hebdomadaire du ... inspecteur, et qui seront restés pendant plus de cinq ... dans les limites de la 1re. Municipalité sur la ... seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi ... prochain, à 4 heures de l'après midi, par ... commandant de la dite Municipalité, pour le compte de qui appartiendra.

D. PRIEUR, maire.

MARCHANDISES SÈCHES fabriquées exprès ... pour la marchée de la Rue ... Bourry ... Lemoine, rue Conti No. 66, tient en vente un assortiment complet de mousselines et autres espèces de ... qui ... de la fabrique au Bureau.

CAFÉ—200 sacs café vert de la Havane, première ... en ... de arrangement de la gelée Virginie, ... de pas

31, rue de la Commune.

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT—Coleman Williams contre Williams Bagnet—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par le Greffier de la Cour de District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, du Sud Louisiane: les rues Chartres et Royale, il sera vendu à la Bourse de la Cité, le lundi 26 février prochain, une heure de relevée.

1o Un lot de terre No. 18, rue Montégut, ayant 27 pieds sur la façade et dans la fonds sur une profondeur de cent huit pieds aux pouces.

4o Un lot de terre No. 19 sontigu au précédent et des mêmes dimensions.

3o Un lot de terre faisant partie du lot No. 470, dans l'ile No 46 nouveau faubourg Marigny, borné par la propriété de L. G. Hilgisberg, ayant trente pieds, face à la rue St. Jean Baptiste et centcinquante pieds de profondeur.

4o Un lot de terre contigu au précédent et ayant les mêmes dimensions.

5o L'intérêt de la moitié indivise d'un lot formant l'entrecouper des rues Hevia et Philippa, ayant trente pieds de face à la rue Philippa sur 120 pieds à la rue Hevia.

6o L'intérêt de la moitié indivise d'un lot contigu au précédent, face à la rue Philippa et des mêmes dimensions.

7o L'intérêt de la moitié indivise d'un lot contigu au deux précédents, ayant trente pieds face à la rue Hevia sur une profondeur de 120 pieds;

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

28 jan FRED. BUISSON, *sheriff.*

COUR DE PAROISSE.—G. J. Pilé contre J. B. Oyret J. F. Pepin—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'Hon. Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la bourse de cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale en cette ville, samedi le 3 Mars prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés en cette ville, dans l'ile No. 42, compris entre les rues St-Louis, Robertson, Toulouse et Chabert, désignés sur les Plans 2 et 3, sur un plan de G. J. Pilié, daté le 9 Novembre 1833. Chacun des dits lots mesure 25 pieds, 6 pouces, (mesure anglaise), face à la rue St. Louis, sur 108 pieds de profondeur. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—$313 33½ avec intérêt du 2 septembre 1837;—$3 50 de prêt et les frais d'instance comptant, la balance payable le 31 août 1838.

31 jan FRED. BUISSON, *shérif.*

COUR DE DISTRICT—Cyrus Choice contre Alexandre Derbes—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le trois mars prochain, à une heure de relevée.

La negresse créole nommée Suzanne âgée d'environ quatorze ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions $191, avec intérêts sur $177 50 du 26 septembre 1837, jusqu'à parfait paiement et les frais d'instance comptant, la balance payable le 26 mars 1838.

31 janvier FRED. BUISSON, *shérif.*

SUCCESSION NICOLET—En la Cour de la Première des et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Il est ordonné, qu'une assemblée des créanciers de feu Théodore Nicolet, au lieu jardi-vant Faubourg Marigny, le marché, vingt-sept février mil huit-cent-trente-huit, à l'effet de délibérer sur les affaires de la succession, et particulièrement pour s'entendre sur la nomination de curateur aux biens de la succession; il est de plus ordonné, que le sieur Charles Derbigny, soit, et il est par le présent nommé avocat des créanciers absents du défunt.

(Signé) J. BERMUDEZ, juge.

Pour copie conforme, AND D. DORIOCOURT.

25 janv Dép. Reg. des testaments.

EN la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Succession de feu William Nolt—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de feu William Nolt soit convoquée et tenue en l'étude du Dr. Félix de Armas Nos. Pub. le ... du mois d'septembre pour les trois prochains 1838, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires de la succession, sur les conditions auxquelles les biens dont la succession du défunt doivent être vendus; et enfin de procéder à nommer un curateur aux biens, et ceux qui les ont examinés, et ont nommé pour représenter les créanciers absents d'une ... affaire.

Nouvelle-Orléans le 13 février 1838

Signé J. BERMUDEZ, Juge

Pour copie conforme AND D. DORIOCOURT.

14 fév Dép. Reg. des testaments.

SUCCESSION LAFORTE—Vente par le Registre des Testaments—Le marché vingt-sept février 1838, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour de Première Instance et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu au criée et à domicile de feu Jean Baptiste Laforte, rue de l'Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourbon, les effets mobiliers dépendant de sa succession, consistant en meubles meublans, hardes du défunt, une montre en or avec chaîne et clef &c. &c.

Conditions de la vente, comptant.

W. C. DUPLESSIS,

14 fév Register des Testaments.

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON.

Francis A. Dickins, de la ville de Washington ayant reçu pleine mandat qu'il occupait depuis plusieurs années dans les différents emplois de la guerre et de la trésorerie, a ouverte l'agence de notaire, les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y réclamant les commissaires des traités et les divers offices publics. Il accepte de toute réclamation de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre les chevaux perdus au service des Etats-Unis, aux propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour les services rendus pendant la Révolution, soit pour commission, demi-solde ou terres demandées en compensation, aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou les dommages éprouvés par suite d'action ou de la rétrocession du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires que se trouvent devant le Congrès ou les offices publics, qui demandent l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue de son service.

M. DICKINS est connu de plusieurs de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle-Orléans.

12 fév—1an

A VENDRE en magasin et d'importations récentes;

4000 Caisses Vin rouge et blanc, de diverses qual.
200 do Bourgogne Chambertin;
200 do Liqueurs ordinaires et superfines;
400 Paniers Ancestre de Bordeaux;
300 Caisses Fruits d'Eau-de-Vie;
100 Paniers Cognolet d'Angers;
100 Paniers Huile de Bordeaux;
200 do do de Marseille,
300 Caisses Huile de Nice;
100 Paniers Bouteilles vides;
200 do Champagne des marques Joly, Chanoine Frères et Mérès;
200 Caisses Cerises des marques Gaudard et Moteray;
12 Caisses conserves alimentaires;
100 Caisses Vin Muscat Frontignan;
100 Caisses Eau de Fleurs d'Orange;
10 Caisses Marmelade d'abricots;
500 Damejeannes de 5 à 6 gallons Kirshwasser, Maraschino, Extrait d'Absynthe;
10 Pipes Eau de Vie de Cognac, de la marque J. Dupuy;
20 Barils vieille Eau-de-Vie de Cognac et fine champagne;
500 Sacs de Bouchons;
300 Barils de Vinaigre blanc;
200 Barils Vinbanc de Bersac et Haut Sauterne;
50 Caisses Pâtes au vinaigre;
100 Barriques Vin ordinaire de Bordeaux;
200 Barriques Vin fins des premières crues;
Un bar assortiment de fusils de chasse à deux coups et à piston
Également en magasin.
250 Pièces de Tonneaux du Kentucky;
100 Pièces de Corde;
200 Caisses de Morue;
50 Tierçons de Riz;
10 Tierçons de graine de lin;
100 Beau Café de la Havane.

6 fév H. PALOC & DUFOUR

DAMEJANNES.—1000 Damejannes à vendre ROB H WHITE.

16 fév 34, rue Gravier.

BEURRE.—20 tréquins Beurre de Goshen, à vendre ROB H WHITE.

16 fév 34, rue Gravier.

SAVON—300 cinées savon No. 1, de Scotti, 50 demi do do, en débarquement et à vendre par ROB H WHITE.

16 fév 34, rue Gravier.

VIN DE MALAGA DOUX—100 quarts de barriques Malaga doux, en débarquement et à vendre ROB H WHITE.

16 fév 34, rue Gravier.

HUILE—100 barils huile pure d'automne, en magasin, et à vendre par ROB H WHITE.

16 fév 34, rue Gravier.

CHARBON de canel—40 tonneaux en débarquement et à vendre à la presse à coton de la Levée, en bas par le navire Rosa, Sherman, de Liverpool et à vendre à $1 50 par baril.

S'adresser à ANDREW S. BARKER,

16 fév—10 rue de la Commune No. 69 1/2

FOIN—250 balles de foin du Nord en débarquement et à vendre par

EASTMAN & BROTHERS,

16 fév rue du Camp No. 40

CARABINES à chambres circulaires—Par brevet d'invention de Colts—Quelques carabines récemment arrivées, les plus remarquables qui aient été vues au public, sont maintenant en vente au magasin de Whittemore & Blair, encoignure des rues Canal et Chartres; elles peuvent tirer huit coups de suite, et ceux qui les ont examinées les ont trouvées supérieures aux meilleures carabines d'imprétion ancienne.

16 janv—$27 C. B. ZABRISKIE

CHAPEAUX A LA MODE—Evans & Co., rue de Chartres, No. 10, viennent de recevoir par le navire Rienzi, de New-York, un assortiment additionnel de chapeaux de castor pour hommes, poils ras, qualité supérieure, de un sous, des dernières modes et garantie des qualités les plus fines.

1 fév

MACHINES—A vendre à des prix réduits, des machines, parmi lesquelles se trouvent des Moulins à scie et à moudre, à scier seulement; deux des moulins à moudre sans machines, de différentes tresses. S'adresser à J. W. ZACHARIE & Co.

Agents pour les moulins Gurney,

26, rue de la Douane.

LE soussigné mandataire du lieu sûre de la Charte de la dite ville et place de la Nouvelle-Orléans, ... des conditions avantageuses.

Les deux Steam-Boats, feront activellement le service du ferry, et les deux bateaux ont été remis à neuf sur la fin de l'automne dernier.

Les prix de chaux, d'abord très bien connus, ... ne seront en service que des bateaux, et non ... de ...

Le privilège exclusif de tenir ferry sur le fleuve, en face de la ville et des faubourgs de la Nouvelle-Orléans, pendant six années environ de la charte ... Compagnie d'un Rail-Road, pendant des environs de ... vent d'être incorporée, dans ... augmenter de beaucoup les affaires ... toujours croissante de l'autre bord de fleuve, en face de la ville et s'opère l'installation déjà ... d'un ferry en face de chaque ... qui ne peut dire exécuté que par le ... privilégié de la charte ... déjà si grande que donne ... ferry.

Des raisons majeures forçant le propriétaire actuel du ferry à se démettre de la charte qui lui a été accordée, le ferme plus ... de ... charte ... pour ... le ... ferry ... ce ... ferry ... ce ... ferry ... ce